

Ouverture officielle du cimetière paysager

Sénior

Semaine bleue

Dossier

Stop aux incivilités pour
un cadre de vie apaisé

Jeunesse

Rentrée en musique

Magazine d'information

n°15 / Octobre 2024

www.petite-ile.re /

Ville de Petite-île Officiel

[petiteilevilleofficielle](https://www.instagram.com/petiteilevilleofficielle)



Petite-île à la Une

SOMMAIRE

n°15
Octobre 2024

3.Édito

4-7.Travaux

- Premier coup de pelle de la RD31
- Ouverture officielle du cimetière paysager
- Inauguration du chemin Karl de Lavergne
- Retour en image sur les travaux

8-10.Sénior

- Semaine bleue

11-13.Dossier - Civisme et citoyenneté

- Stop aux incivilités pour un cadre de vie apaisé

14-15.Jeunesse

- Rentrée en musique
- Du mobilier tout neuf dans nos écoles

16-17.Environnement et développement durable

- Création d'une pépinière municipale
- Présentation plantes endémiques

18-19.Retour en images

20-Associations

- Le Club Tennis Municipal de Petite-Île (CTMPI)
- Atelier Rétro Réunion

21.Portrait

- Olivier Bègue

22.Tribune de l'opposition

23-24.Loisirs

- Agenda (Novembre/décembre/ janvier) / Brève : Petite-Île ville rurale
- La France en crise(s) les communes ... Heureusement !



Directeur de publication :

Serge Hoareau, Maire de Petite-Île

Rédacteurs : Barret Émilie, Martin Mélanie

Photos et illustrations : Service Communication

Charte graphique : Service Communication

Mise en page & Exécution : Landon Margot

Impression : INOPRINT DL :

Tirage : 7600 exemplaires

Remerciements : Services municipaux

La rédaction décline toute responsabilité quant au contenu des sites internet mentionnés dans le magazine municipal.

Chères Petite-Îloises, chers Petite-Îlois,



J'ai le plaisir de vous faire parvenir ce nouveau numéro du magazine municipal « Petite-Île à la Une » qui retrace les activités de ces derniers mois et qui vous permet de vous tenir informés de la vie communale.

Permettez-moi tout d'abord de féliciter nos élèves pour leur rentrée en musique. Ces derniers nous ont offert un spectacle magnifique et ont accueilli les nouveaux écoliers en musique pour leur souhaiter la bienvenue. En faisant cette rentrée en musique, nous célébrons l'éducation sous toutes ses formes. C'est pourquoi, la ville de Petite-Île s'engage à soutenir et à promouvoir l'éducation artistique dans nos écoles.

Pendant le temps des vacances, les services municipaux ont travaillé d'arrache-pied pour faire les vérifications d'usage, petits travaux et remplacement nécessaires pour que nos enfants soient reçus dans les meilleures conditions possibles. Aussi, afin de leur proposer un cadre agréable d'apprentissage, la ville a également entrepris de changer tout le mobilier scolaire. Cependant, pour limiter la pollution et les déchets d'ameublement, nous avons fait appel à un éco-organisme pour la récupération des meubles usagers.

Cette pratique favorise la mise en place d'une économie circulaire qui capitalise sur le recyclage, le réemploi, la réutilisation et l'éco-conception à partir de ces récupérations.

Au cours de ce troisième trimestre, l'activité au sein de nos services reste soutenue. Les travaux de recalibrage et de réseaux du chemin Karl de Lavergne ont été inaugurés. Par ailleurs, les travaux du cimetière paysager se sont achevés et son ouverture officielle s'est déroulée le 15 octobre dernier. De nouveaux chantiers sortent de terre. Nous avons posé la première pierre des hébergements d'urgence à Charrié et donné le premier coup de pelle des tranches 1 et 2 des travaux de requalification et de réseaux de la RD31 à Ravine du Pont. Ces travaux que nous engageons entraîneront quelques inconvénients de circulation, mais concourent à l'amélioration et l'adaptation de notre cadre de vie. Vous le comprendrez, j'en suis certain.

Conformément à nos engagements, l'équipe municipale veut adapter notre ville au temps présent, préparer l'avenir, et répondre ainsi au besoin de la population. C'est pourquoi, nous travaillons activement pour faire sortir de terre nos futurs projets : l'aménagement de la rue des Palmistes, les travaux de recalibrage et de réseaux VRD de la rue du Cratère et de la rue du Calvaire (en partie), la réhabilitation de nos écoles, les chantiers de mise en accessibilité des équipements et bâtiments publics...

Pour répondre à notre engagement de planter 1 million d'arbres endémiques et indigènes pour La Réunion avec le Département, nous avons créé notre propre pépinière municipale. Notre patrimoine vivant ne cesse de croître. Depuis 2021, nous avons planté plus de 10 000 arbres et arbustes sur notre territoire, une initiative forte pour

répondre aux défis environnementaux et garantir un cadre de vie agréable.

Je terminerai par la Semaine Bleue qui a eu lieu du 30 septembre au 6 octobre. Cette semaine a été l'occasion pour la ville de valoriser la place des seniors dans notre société. De nombreuses activités ont été prévues pour le plaisir de nos gramounes: sorties, forum seniors, séances de cinéma et le traditionnel repas. Je tiens à remercier toutes les personnes âgées qui ont participé aux animations proposées par le Centre Communal d'Action Sociale. Vous êtes de plus en plus nombreux à vous inscrire et c'est pour moi une joie de passer ces moments de convivialité en votre compagnie.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Serge Hoareau
Votre Maire et Vice-président du
Département.

Premier coup de pelle de la RD31

Le quartier de Ravine du Pont est en plein développement notamment en termes d'urbanisation dont la route départementale 31, l'un des axes principaux de la Commune. Le premier coup de pelle a eu lieu le mardi 15 octobre dernier.



Empruntée par de nombreux administrés, la ville de Petite-Île entreprend des travaux d'assainissement des eaux pluviales et de requalification de la RD31, partie comprise entre les carrefours RD29/RD31 et le chemin Venant/RD31.

Les objectifs de cette réhabilitation sont de fluidifier la circulation du quartier de Ravine du Pont avec la création d'un giratoire, de réduire les inondations liées aux fortes pluies et cyclones et d'améliorer le quotidien des riverains.

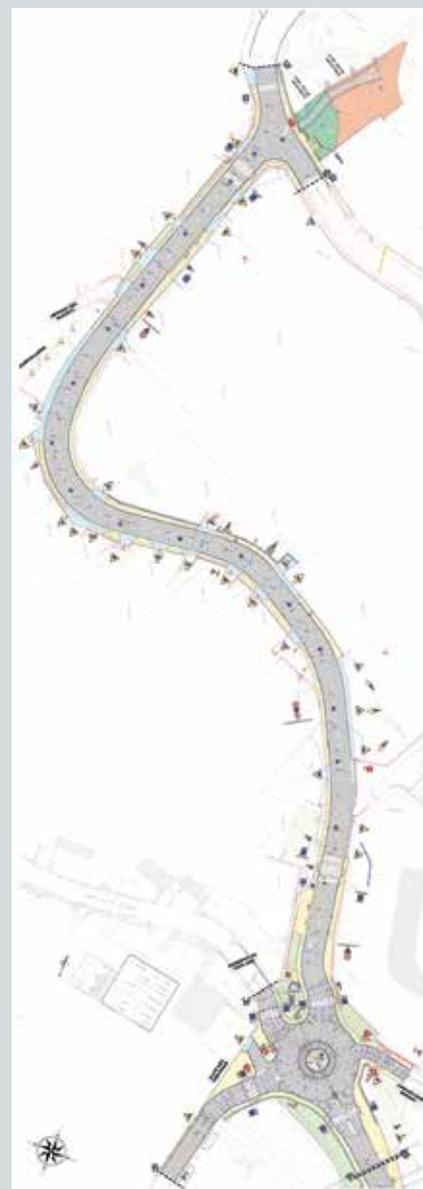
La durée prévisionnelle des travaux est de 18 mois et seront réalisés comme suit :

- **Section 1** : 350 ml du carrefour de la RD29 jusqu'au carrefour RD31 / chemin Jean Lépinay / chemin Karl de Lavergne ;
- **Section 2** : 450 ml du carrefour RD31 / chemin Jean Lépinay au carrefour RD31 / chemin Venant.

Le programme des travaux :

- Réalisation d'un réseau d'eaux pluviales urbaines enterré et dimensionné en zone urbaine ;
- Réalisation d'un exutoire en fin du réseau d'eaux pluviales urbaines ;
- Amélioration du rendement du réseau d'adduction d'eau potable ;
- Pose d'une conduite de refoulement d'eau potable ;
- Réalisation d'un réseau d'eaux usées ;
- Enfouissement des réseaux électriques et de télécommunications ;
- Travaux d'éclairage public ;
- Réalisation de trottoirs ;
- Réalisation d'un enrobé sur tout le linéaire ;
- Réalisation d'un giratoire au carrefour RD31 / chemin Jean Lépinay / chemin Karl de Lavergne.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 5 957 526,65€ TTC.



Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 5 957 526,65€ TTC.



Ouverture officielle du cimetière paysager

Ce mardi 15 octobre a eu lieu l'ouverture officielle du cimetière paysager.



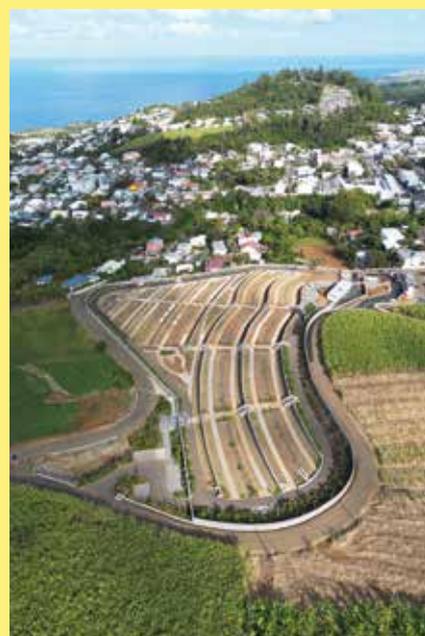
Le cimetière municipal du Calvaire étant arrivé à saturation, la ville de Petite-Île a anticipé les besoins et a créé un nouveau cimetière, nommé « cimetière paysager », proche du Centre-Ville, à l'intersection du chemin Napoléon et de la rue Adénor Payet. Le premier coup de pelle avait été donné le 15 décembre 2022.

Le cimetière paysager s'étend sur une superficie totale de 24 750 m². Un espace est réservé aux inhumations des corps avec une capacité de 1100 emplacements minimum en pleine terre (2 défunts par tombe, soit 2200 places). Il dispose également d'un columbarium d'une capacité de 300 emplacements et d'un jardin des souvenirs afin de disperser les cendres.

Une voie périphérique est réservée au convoi funéraire dans l'enceinte du cimetière et un parking est situé à chaque entrée. De nombreuses venelles piétonnes ont été réalisées afin de faciliter les accès aux emplacements.

La Commune a également planté des arbres endémiques et indigènes de La Réunion afin de poursuivre son engagement dans la lutte contre l'utilisation des plantes invasives sur le territoire communal.

Le montant des travaux s'élève à 5 837 300 € TTC, cofinancés par le Département de La Réunion à travers le PST2 (Pacte de Solidarité Territorial 2^{ème} Génération) à hauteur de 2 500 000€.



Le montant des travaux s'élève à 5 837 300 € TTC



Inauguration du chemin Karl de Lavergne

Après plusieurs mois de travaux, la ville de Petite-Île a inauguré le chemin Karl de Lavergne le 19 juillet dernier.



Emprunté par de nombreux administrés et notamment ceux des hauts de la Commune, le chemin Karl de Lavergne a été réhabilité afin d'améliorer leur cadre de vie et leur sécurité.

Les principaux objectifs des travaux de recalibrage et de réseau étaient de :

- Mettre en adéquation les réseaux d'eaux pluviales (EP) avec le niveau d'urbanisation du secteur pour limiter le risque d'inondation des habitations pavillonnaires ;
- Sécuriser tous les flux de déplacement dans ce contexte de saturation des réseaux routiers ;
- Développer le réseau d'assainissement collectif ;
- Moderniser les réseaux énergétiques et de télécommunications ;
- Apporter un cadre de vie apaisant pour le quartier.



Le quartier étant en plein développement, ces travaux ont permis de mieux structurer les nouveaux espaces ouverts à l'urbanisation.

Le montant des travaux s'élève à 3 715 359,80€ et ces derniers ont été cofinancés par l'Etat avec le Fonds Exceptionnel d'Investissement (FEI), la CIVIS et SIDELEC.



Le montant des travaux s'élève à 3 715 359,80€



Petite-Île en chantier

Travaux réalisés

Dispositif provisoire pour la sécurisation du cheminement piétons

École Les Platanes Nord



1

Travaux réalisés

Réalisation d'un fil d'eau

Chemin Jules Vienne



2

Travaux réalisés

Réalisation d'un fil d'eau

Rue des Thyms



3

Travaux réalisés

Matérialisation place PMR

École Les Bougainvilliers



4

Travaux réalisés

Reprise fond de caniveau

Chemin Rosile



5

Travaux réalisés

Pose signalétiques d'entrée de la ville



Travaux réalisés

Travaux d'enrobé

Rue du Général de Gaulle



6

Travaux réalisés

Travaux d'enrobé

Impasse des Pois de Senteur



7

Travaux en cours

Travaux scellement regard

Rue François Hoareau



8

Travaux réalisés

Travaux de parking

Chemin Jean Lépinay



9

Travaux réalisés

Travaux d'enrobé

Impasse des Béliers

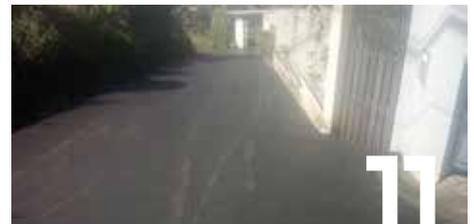


10

Travaux réalisés

Travaux d'enrobé

Rue des Camomilles



11

Travaux réalisés

Travaux d'enrobé

Rue des Thyms



12

Travaux réalisés

Travaux pour augmenter la perméabilité du plateau vert

Domaine du Relais



13

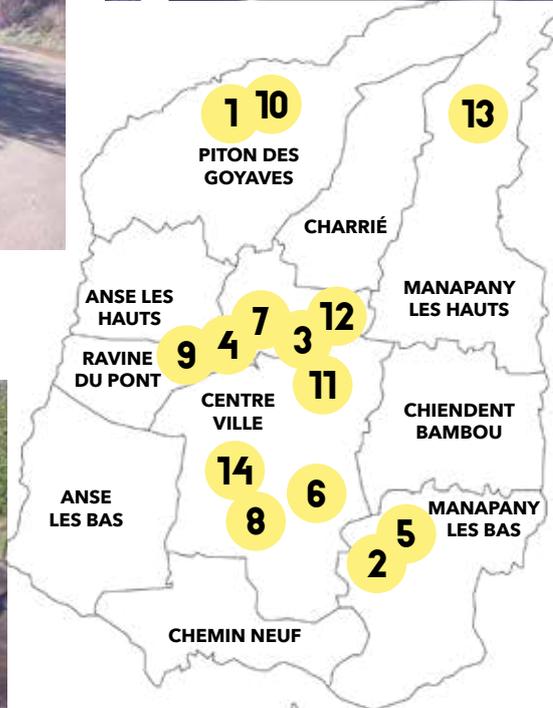
Travaux réalisés

Travaux réfection trottoir

Chemin Laguerre



14



Semaine bleue

Du 30 septembre au 6 octobre, le CCAS a organisé plusieurs activités pour notre 3^{ème} jeunesse dans le cadre de la Semaine Bleue. Au programme : Sorties, forum séniors, séances de cinéma, repas etc... pour le plus grand plaisir de nos aînés.



Lundi 30 septembre : Forum séniors à la salle Le Poivrier



Mercredi 2 octobre : Sortie au parc du Gol les Hauts

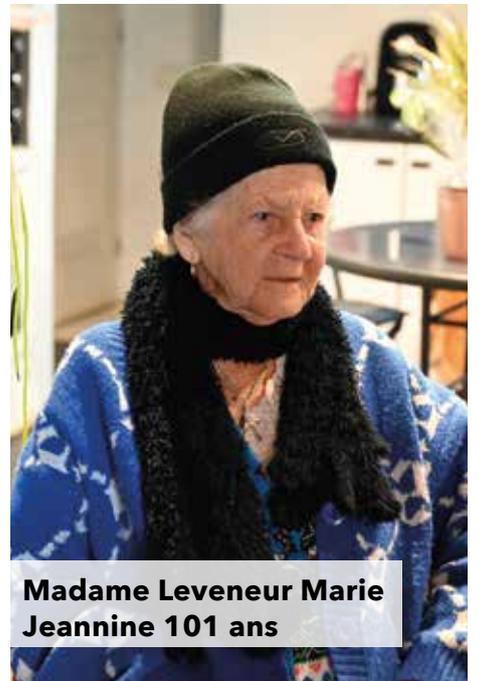




**Jeudi 3 et vendredi 4 octobre :
Séance cinéma à la salle Le Fangourin**



Vendredi 4 octobre : Visite des centenaires de la Commune



**Madame Leveneur Marie
Jeannine 101 ans**



**Madame Adrienne Danielle
102 ans**





Samedi 5 octobre : Repas de la semaine bleue





Stop aux incivilités pour un cadre de vie apaisé

Tags, déjections canines, crachats, dégradation du mobilier urbain, mégots et papiers gras jetés au sol, urine sur la voie publique, vandalisme... La liste des incivilités auxquelles une ville et ses habitants doivent faire face au quotidien est grande. La ville de Petite-Île souhaite préserver un espace de vie sain pour ses usagers et appelle à la responsabilité de chacun.

Qu'est-ce qu'une incivilité ? Une incivilité est un comportement non acceptable qui peut se produire dans les espaces publics et qui peut entraîner des conséquences négatives. Elle peut prendre de multiples formes, d'un simple manque de respect à des actes de violence et/ou de vandalisme.

Les incivilités sont le fait de quelques-uns mais gâchent la qualité du cadre de vie de tous. Il s'avère indispensable de sensibiliser l'ensemble de la population aux règles en vigueur qui concernent les nuisances et les incivilités. Que chacun respecte la loi, c'est la première des politesses que nous devons à nos voisins. Alors attention aux

dépôts sauvages, au vandalisme, aux nuisances sonores, aux stationnements gênants et dangereux et autres infractions. Le respect, la considération, le civisme, l'attention aux autres, tout comme la politesse ou la courtoisie, sont autant de comportements qui nous permettent de vivre ensemble en société.

Au quotidien, de nombreuses incivilités sont commises et nuisent au bien vivre en communauté, malgré les risques encourus. La ville de Petite-Île souhaite rappeler à tous les usagers les sanctions encourues pour tous ces actes d'incivilité. Parmi les plus courantes, nous pouvons citer :





- **Déjections canines :**

Les déjections canines sont interdites sur la voie publique. Les propriétaires de chien qui laisseraient des excréments sur la voie publique encourent une amende de 3^{ème} classe de 450€ qui peut dans certains cas être majorée.



- **Mégots sur la voie publique :**

Il est interdit de jeter les mégots sur la voie publique, près et devant les écoles et établissements scolaires, dans les aires de jeux, près d'une zone boisée ou sur une plage. Depuis 2020, la loi prévoit une amende de 4^e classe de 135 € pour le jet de mégots par terre en dehors d'une poubelle ou d'un point de collecte.



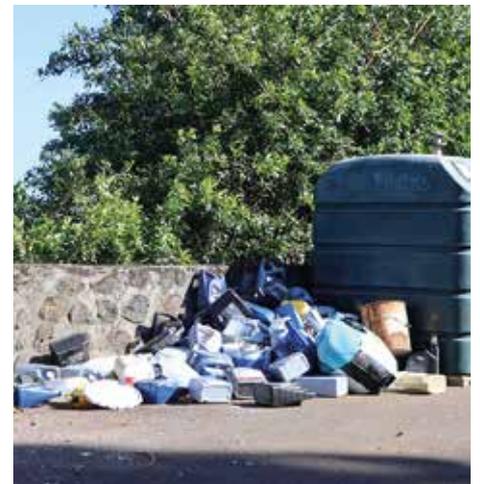
- **Uriner sur la voie publique :**

Uriner sur la voie publique est interdit par le Code Pénal. En cas de flagrant délit, le contrevenant risque une amende de 2^{ème} classe de 150€. La ville met à disposition des usagers des toilettes publiques sur son territoire.



- **Nuisances sonores :**

Les bruits de voisinage sont réglementés par un arrêté préfectoral. Un bruit de comportement peut causer un trouble du voisinage si l'auteur du bruit en a conscience et s'il ne prend pas les mesures pour y remédier. Il peut s'agir du bruit causé par un individu, locataire ou propriétaire d'un logement (cri, chant, fête...), par une chose (musique, pétard et feu d'artifice...) ou par un animal (aboiements de façon répétée et intempestive). Pour les nuisances sonores en journée ou la nuit, l'auteur est puni de l'amende prévue pour les contraventions de 3^{ème} classe de 450€.



- **Dépôts sauvages :**

Déposer, abandonner, jeter ou déverser tout type de déchets (ordures, épaves de véhicules, électroménager etc...) sur la voie publique ou privée est puni d'une amende de 450€ pouvant aller jusqu'à 1500€ si les déchets sont transportés et déposés à l'aide d'un véhicule.



- **Stationnement abusif, gênant, très gênant ou dangereux :**

Il existe 4 types de stationnement interdit :

1. le stationnement abusif : plus de 7 jours au même endroit sur voie publique ;
2. le stationnement gênant : devant une borne, sur un emplacement réservé, devant une entrée, etc...
3. le stationnement très gênant : sur une voie de bus, sur un trottoir, sur un passage piéton, sur une place handicapée etc...
4. le stationnement dangereux : stationnement dans un virage, dans une intersection etc...

Le contrevenant risque une amende forfaitaire allant de 35€ à 135€ pouvant être majorée. En cas de stationnement dangereux, l'auteur des faits risque de perdre 3 points sur son permis de conduire et également une suspension de celui-ci de 3 ans maximum. De plus, le véhicule peut être immobilisé et mis en fourrière si l'auteur est absent ou s'il refuse de déplacer son véhicule.



- **Bruler à l'air libre ses déchets verts :**

Pour rappel, il est interdit de brûler ses déchets verts (feuilles mortes, branches, herbes de tonte etc...) dans son jardin que ce soit avec un incinérateur de jardin ou à l'air libre. En cas de non-respect, la personne qui brûle des déchets verts peut se voir appliquer une amende prévue pour les contraventions de 3^{ème} classe pouvant aller de 450 à 750€.



- **La divagation d'animaux domestiques :**

L'errance et la divagation des animaux domestiques de compagnie sont des problématiques prégnantes sur le territoire. Un animal est considéré comme en état de divagation à partir du moment où il n'est plus sous la surveillance effective de son maître. Pour un chien, il suffit qu'il soit hors de portée de voix ou à plus de 100 mètres de celui-ci. Laisser divaguer un animal est susceptible de présenter un danger pour les personnes (attaques de chiens, morsures etc...) mais également sur les animaux d'élevage (élevage de poules par exemple).

La divagation d'animaux domestiques est interdite et expose à des sanctions. En cas de non-respect de ces dispositions, le contrevenant encourt une amende qui peut aller de 150€ jusqu'à 750€ maximum.

Respecter l'autre, c'est aussi respecter notre cadre de vie : en jetant son mégot et son mouchoir dans la poubelle, en ramassant ce que son chien laisse sur le trottoir, en garant sa voiture aux seuls endroits prévus, en laissant dormir ses voisins, etc... Ces quelques efforts ne coûtent pas grand-chose et apportent beaucoup au bien vivre ensemble !

Rentrée en musique

Pour nos enfants, la rentrée scolaire est source d'émotions divergentes, mêlant appréhension et excitation. Au sein de nos établissements scolaires, la rentrée se fait en musique. Un évènement tant attendu par nos enfants et qui fait la fierté de leur parent.



Depuis quelques années, les nouveaux élèves sont accueillis en chansons par les élèves de CM1. Durant leur année scolaire de CE2, ils se sont préparés et entraînés, accompagnés de l'artiste Jean-Luc Damartin et ses musiciens de l'association « Bef séga ».

Les élèves nous ont interprétés pas moins de 7 chansons mêlant la langue française et le créole. Deux de ces chansons ont été composées par nos enfants :

Extraits :

Timélo :

« Ça fait huit jours déjà que l'on ne le voit pas. Ça fait huit jours déjà, est-il parti ou pas ? Il nous manque beaucoup, on l'a cherché partout. Notre ami il est où, on lui fait un bisou. Allo ! Allo ! Timélo, est-ce que tu entends ? Allo ! Allo ! Timélo, on pense à toi souvent »...

Son ferblan :

« Avan dann tan lontan, mon papa la rakonte a mwin. Té falé lèw gran matin, bonèr, pou rempli lo bassin. Zot té i sar an shantan, in ferblan dan la min. La fontèn lété lwin, zot té i zwé dann shomin. Li tap si son fèrblan konm sa la. Tapé si son fèrblan konm sa minm. Tapé si son ferblan konm sa la. Tapé si son fèrblan konm sa minm »...

La participation à l'élaboration d'une chanson développe la créativité de nos enfants, encourage la collaboration entre eux et renforce la confiance en soi.

La musique est une langue universelle traversant les barrières et les différences et ayant le pouvoir de rassembler.

Cette action a été réalisée dans le cadre du Contrat Local d'Education Artistique. Le CLEA est un dispositif visant à sensibiliser les enfants aux pratiques artistiques, par la mise en place d'actions artistiques et culturelles en milieu scolaire.

Ce projet propose aux enfants la rencontre d'œuvres et d'artistes ainsi que la pratique concrète d'une expression artistique permettant de réduire les inégalités en matières d'accès à l'art et à la culture.



Les élèves nous ont interprété pas moins de 7 chansons mêlant la langue française et le créole.



Du mobilier tout neuf dans nos écoles

La réussite de nos enfants en milieu scolaire est une priorité et cela passe aussi par un environnement sain.



Afin de garantir un climat de classe favorable aux apprentissages, il est nécessaire d'instaurer un cadre motivant pour les élèves. En effet, plusieurs éléments entrent en compte tels que l'enseignement, la sécurité et l'environnement physique.

C'est pour cela que la ville de Petite-Île a entrepris, depuis quelques années, le changement du mobilier des salles de classes des établissements scolaires de la Commune. Les bureaux des élèves et enseignants, les chaises, les meubles casiers ont été remplacés et recyclés. Chaque niveau de classe a un mobilier neuf et adapté aux enfants.

Afin de réduire la pollution et les déchets d'ameublement, la Commune fait appel à l'éco-organisme Valdélia, agréé par le Ministère de la Transition écologique, répondant à la fois aux enjeux environnementaux, économiques et sociaux. Il propose un service de proximité, gratuit de collecte et de traitement des mobiliers non ménagers garantissant traçabilité et seconde vie.



Horaires de la garderie du matin :

La commune de Petite-Île a fait le choix d'adapter les horaires de la garderie du matin afin que les parents d'élèves puissent déposer leurs enfants plus tôt.

- Écoles les Alpinias, les Fleurs de Canne et les Badamiers : de 7h00 à 8h00 ;
- Écoles les Bougainvilliers et les Floralies : de 7h15 à 8h15 ;
- Écoles les Vétivers et les Platanes Nord/Sud : de 7h30 à 8h30.



Création d'une pépinière municipale

La ville de Petite-Île favorise le développement de ces espaces verts tout en préservant la biodiversité et l'environnement.



Le territoire communal s'embellit de jour en jour en apportant la nature en ville, ce qui favorise la santé et le bien-être de nos usagers.

Auparavant, la commune de Petite-Île achetait chez des pépiniéristes privés les plantes et arbustes nécessaire à l'embellissement des espaces publics en fonction des besoins et dans des projets de plus grande ampleur.

La commune de Petite-Île a donc eu l'idée d'expérimenter une pépinière communale sur le site de Verger Hemery, en complément des plants endémiques et indigènes proposés par le Département, dans le cadre de la convention du plan 1 million d'arbres signé en 2021.

L'objectif principal de ces aménagements paysager est de produire et cultiver ces plants endémiques afin de lutter contre les espèces envahissantes, de les introduire dans les futurs projets de la Commune tels que le reboisement des cours d'écoles, plus récemment au Domaine du Relais ou encore le fleurissement des parcs communaux...

Courant 2023, il a fallu étendre la zone de production et de stockage en construisant une deuxième pépinière car plus de 5000 plants ont été produits par nos équipes (Bois de pomme, Bois blanc rouge, Bois zévi marron, Bois de nèfles ...).

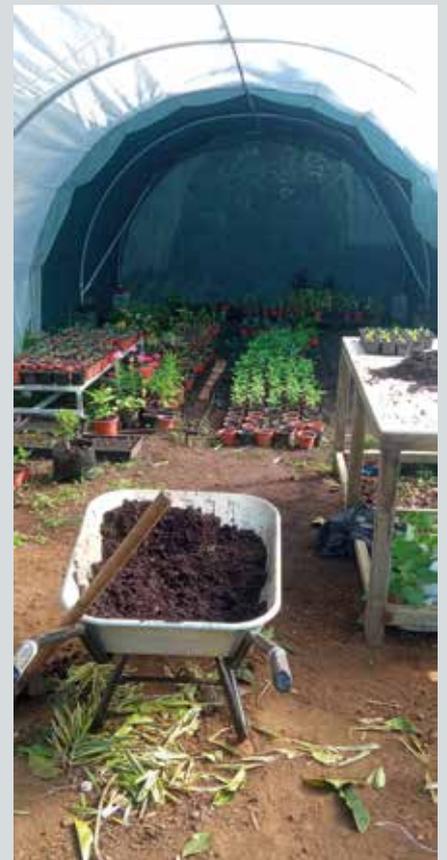
Dans un futur proche, cela permettra à la Collectivité de devenir autonome afin de maintenir ces mêmes actions tout en poursuivant l'embellissement de notre belle Commune.

Une serre ombrière sera bientôt aménagée afin de stocker et protéger les plants contre les rayons UV pour éviter la brûlure, la décoloration et le dessèchement des feuilles par un excès de soleil sur les cultures.

Pour rappel :

Depuis 2015, la Commune s'est engagée à la non-utilisation de plantes invasives sur son territoire lors de la signature de la charte DAUPI (Démarche d'Aménagement Urbains et Plantes Indigènes) et mettre en place des actions afin de limiter leur propagation.

En 2016, a été signée la charte zéro-phyto qui a pour enjeux la maîtrise des risques liés à l'usage des pesticides dans les espaces publics.



Dans un futur proche, cela permettra à la Collectivité de devenir autonome afin de maintenir ces mêmes actions tout en poursuivant l'embellissement de notre belle Commune.



Un arbre, un mois

Présentation des arbres endémiques

PATATE À DURAND

Biologie : La patate à Durand, dont le nom scientifique est *Ipomoea pes-caprae* fait partie de la famille des Convolvulaceae. C'est une espèce de liane rampante qui colonise la partie haute des plages de La Réunion. Parfois appelée « patate marron », elle joue un rôle crucial dans la préservation de l'écosystème côtier et dans la lutte contre l'érosion des dunes.

Description : Ses lianes se déploient à la surface du sol formant un grand tapis dense et peuvent atteindre jusqu'à 30 m de longueur. Ses racines sont fixées dans le sable au niveau des nœuds. Les feuilles simples et épaisses, à bord rougeâtre, sont obovales à elliptiques et émarginées. Leur forme évoque une empreinte de sabot de chèvre. Lors d'un important ensoleillement, le limbe se replie légèrement le long de la nervure centrale afin de réduire l'évaporation. Les fleurs, rose pourpre, sont en forme d'entonnoir de 5 à 6 cm et ne restent épanouies qu'une seule journée. Ses fruits sont des capsules globulaires, de 10 à 15 mm de diamètre, à 4 valves brunes renfermant chacune une graine mesurant entre 6 et 7 mm de long.

Utilisation : Les feuilles de la plante sont souvent utilisées en décoction pour soulager les inflammations, les rhumatismes et les crampes.



MAHOT TANTAN

Biologie : Le mahot tantan, *Dombeya acutangula*, ou appelé mahot des bas, est un arbuste endémique de La Réunion faisant partie de la famille des Malvaceae. On le trouve dans les zones mi-sèche de l'île. Il est classé en danger critique d'extinction.

Description : Ce petit arbuste ne dépasse pas 4 m de haut. Ses feuilles juvéniles sont simples et recouvertes d'un duvet brun rougeâtre disparaissant à mesure qu'elles vieillissent. Elles deviennent par la suite tricuspidées au sommet (de 3 à 5 pointes). Ses fleurs abondantes et odorantes sont blanches (roses à Maurice) et regroupées en petits bouquets en bout de branche. Elles produisent un nectar doré qui attire certains insectes et oiseaux. Ses fruits, très poilus, sont des capsules à cinq côtés entourés d'une enveloppe externe contenant jusqu'à 10 graines.

Utilisation : Son écorce et ses feuilles étaient anciennement utilisés pour ses propriétés astringentes et antidysentériques. De nos jours, elles ne sont plus beaucoup utilisées.



Patate à Durand



Mahot Tantan

Anniversaire de Madame
Leveueur Marie Jeannine, 100 ans



Mercredi 3 juillet

Exposition «rêves et lumières»
de Teddy Babef



Du 5 juillet au 17 août

Soirée des lauréats



Samedi 13 juillet

Samedi 13 juillet



Bal du 13 juillet et concerts
avec RPI Radio

Dimanche 14 juillet



Festivités du 14 juillet

Samedi 20 juillet



Réception des finalistes de
la finale départementale
d'éducation routière
18-Retour en images

Saisis ta chance



Vendredi 9 août

Sortie de la troisième
jeunesse à la grotte de Saint-
Paul



Vendredi 9 août

Major esport/cardgames



**Samedi 10 et dimanche
11 août**

Samedi 17 août



Black night party mix

Dimanche 25 août



Triathlon solidaire - Sep'er
human

Jeudi 29 août



Signature de la charte
d'engagements sur la
maladie d'Alzheimer

Caravane de l'animation à
Manapany les Bas



Samedi 31 août

Exposition de Yam acrylique



Du 30 août au 5 octobre

Journée du Cheval



Dimanche 1^{er} septembre

Du 2 au 8 septembre



Illumination de la mairie
en rouge en soutien à
l'association Hema 974
(Maladie du sang)

Du 9 au 15 septembre



Illumination de la mairie
en jaune en soutien à
l'association SAFTHON
(Syndrome d'alcoolisation
fœtale)

Arrivée du tour cycliste d'Antenne Réunion



Jeudi 12 septembre

Départ du tour cycliste d'Antenne Réunion



Vendredi 13 septembre

Journée Européenne du Patrimoine et des Associations



Dimanche 22 septembre

Visite des participants du concours maisons et jardins fleuris



Samedi 28 septembre

Du 16 au 22 septembre



Illumination de la mairie en vert en soutien à l'association AGM (Association Guerrier Mitochondrial)

Lundi 16 septembre



La caravane d'accès aux droits et à l'information, de la parentalité, de la conjugalité, de la santé et de l'insertion à Ravine du Pont

Mercredi 25 septembre



Journée porte ouverte de la Maison Sport Santé de Petite-Île

Samedi 28 septembre



Caravane de l'animation au Centre-Ville

Dimanche 6 octobre



Course VTT cross country
Du 7 au 13 octobre



Illumination de la mairie en bleu turquoise en soutien aux personnes dyslexiques

Associations

Découvrez deux associations de la commune.



Le Club Tennis Municipal de Petite-Île (CTMPI) est une nouvelle association fondée en 2024, à la suite de la dissolution de l'ancien club de tennis. L'objectif principal du CTMPI est de promouvoir la pratique du tennis et de l'éducation physique et sportive d'une manière générale.

Sous la présidence de Michel CLOLUS, le club s'efforce de rendre le tennis accessible à tous quels que soient l'âge ou le niveau de pratique. Le comité directeur, composé de passionnés expérimentés, partage une grande expertise dans ce sport.

Le CTMPI dispose d'une école de tennis, qui propose des cours réguliers pour les enfants et les adultes. Elle permet d'initier les plus jeunes à ce sport tout en offrant aux adultes la possibilité de se perfectionner.

Les activités proposées incluent des cours de tennis, des tournois et des événements sportifs pour encourager la participation active des adhérents.

Contact

Président : Monsieur Michel CLOLUS

Tél : 0692 22 91 20

Mail : lectmpi@gmail.com

Adresse : 3 rue du Stade 97429 Petite-Île



L'association atelier Rétro Réunion se consacre à la valorisation du patrimoine historique de La Réunion en mettant en avant des objets et éléments culturels lointains. Son objectif est de collecter, conserver, restaurer et exposer divers articles tels que des panneaux, des enseignes, des objets du quotidien et des véhicules anciens.

Présidée par Jocelyn ROBERT, l'association contribue à préserver la mémoire collective en organisant des expositions et des événements culturels. L'atelier Rétro Réunion considère qu'il est essentiel de transmettre aux nouvelles générations l'histoire riche de La Réunion à travers ces objets.

De plus, l'association cherche toujours de nouveaux objets historiques pour enrichir sa collection. À long terme, elle prévoit de créer un musée pour préserver et valoriser le patrimoine réunionnais, offrant un lieu permanent pour explorer et apprécier l'histoire locale.

Contact

Président : Monsieur Jocelyn ROBERT

Tél : 0692 45 89 06

Adresse : 82 rue Paul Demange 97429 Petite-Île

Olivier Bègue

Petite-Îlois de 24 ans, Olivier Bègue a grandi dans un milieu où il n'a manqué de rien. C'est un jeune professeur des écoles vivant son « American Dream ».



Titulaire d'un BAC ES, Olivier Bègue s'est lancé dans une licence d'Administration Economique et Sociale. Par la suite, il poursuit ses études avec un master MEEF (Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation) pour pouvoir passer son concours de recrutement des professeurs des écoles.

Il a débuté sa carrière d'enseignant à l'école Les Florales à Petite-Île puis à Saint-André pendant 2 ans. « Je suis habilité en Langue Vivante Régionale, le Créole Réunionnais, ce qui me permet d'enseigner le créole partout où je vais » nous dit-il fièrement.

Pour lui, depuis bien longtemps, l'enseignement est une vocation. Il a toujours eu le contact facile avec les enfants et cela reste la partie qu'il préfère dans son métier. « On crée des liens forts avec eux et on a un très grand rôle à jouer dans leur vie. Apprendre et apporter aux autres, ça a toujours été quelque chose d'important pour moi » nous explique-t-il. Son métier le passionne et il adore le fait qu'aucune journée ne se ressemble.

Ressentant le besoin de découvrir le monde, il a décidé de tenter sa chance et de postuler dans une école française situé aux Etats-Unis et plus particulièrement en Californie. Ce rêve, qu'il croyait inaccessible, est devenu réalité car depuis cette nouvelle année scolaire, il enseigne en

Kindergarten (GS/CP) dans la French-American Charter School de Santa Rosa, une ville proche de San Francisco. « C'est d'abord une opportunité incroyable, le nombre de poste est très limité à l'étranger, c'est le fruit d'un long travail et d'une grande préparation ».

Olivier Bègue vit une expérience à la fois enrichissante, déroutante et fantastique en découvrant une nouvelle vision du métier ainsi que de nouvelles méthodes d'enseignement. Aux États-Unis, l'imagination et la créativité des élèves sont mises en avant privilégiant les activités manuelles. « L'essentiel est que l'enfant soit heureux et épanoui dans sa scolarité ».

Même à l'autre bout du monde, Olivier Bègue est fier de ses racines et prône l'île intense en montrant des photos et des vidéos à chaque occasion qu'il lui est donnée car les Américains ne connaissent pas La Réunion.

Conseil aux Réunionnais : « Tynbo larg pa ! Il ne faut jamais lâcher ses rêves car tout est possible à celui qui y croit ! Souvent, on a tendance à dire «anou ti réyoné» mais on est tout sauf petit. Il faut arrêter de se rabaisser car on est capable de beaucoup de choses en tant que Réunionnais.

Et plus particulièrement aux Petite-Îlois, soyons fiers de notre ville, soyons fiers de qui l'on est et voyons grand ! ».



« Je suis habilité en Langue Vivante Régionale, le Créole Réunionnais, ce qui me permet d'enseigner le créole partout où je vais »



Non respect du règlement intérieur du Conseil Municipal du 24 mai 2020

L'opposition n'a pas constitué de groupe dans le délai obligatoire d'un mois après l'approbation du règlement intérieur (conformément à l'article 31 du règlement intérieur, annexe à la délibération n°2020/2/10).

Loisirs agenda

Planning prévisionnel des manifestations

Novembre :

Rétinobus :

Date : Jeudi 7 novembre

Lieu : Piton des Goyaves

Cérémonie patriotique :

Date : Lundi 11 novembre

Lieu : Parvis de la Mairie

CMA Mobile :

Date : Mardi 12 novembre

Lieu : A définir

Challenge sport :

Date : Dimanche 17 novembre

Lieu : Complexe sportif

Concours Petite-Île s'illumine :

Date : Du 18 novembre au 6 décembre

Lieu : Commune

Dératisation collective :

Date : Mardi 19 novembre

Lieu : Parking du Vieux Moulin

Caravane de l'animation :

Date : Samedi 23 novembre

Lieu : Piton des Goyaves

Cross du Vétiver :

Date : Dimanche 24 novembre

Lieu : Domaine du Relais

Festival du film court :

Date : Du 25 novembre au 1^{er} décembre

Lieu : Salle le Fangourin

Décembre :

Concours Petite-Île s'illumine :

Date : Du 18 novembre au 6 décembre

Lieu : Commune

Voeux au monde associatif et aux talents :

Date : Samedi 14 décembre

Lieu : Gymnase

Voeux aux professionnels de la santé et de la sécurité et services :

Date : Lundi 16 décembre

Lieu : Parking des Salanganes

Voeux au monde éducatif :

Date : Mardi 17 décembre

Lieu : Parking des Salanganes

Voeux au monde économique :

Date : Mardi 17 décembre

Lieu : Parking des Salanganes

Course de la liberté :

Date : Samedi 21 décembre

Lieu : Stade Régional

Festival lambians créole :

Date : Du 19 au 20 décembre

Lieu : Domaine du Relais

Janvier :

Ciné vacances :

Date : Du 8 au 18 janvier

Lieu : Gymnase

Inscriptions à partir du 1^{er} décembre 2024

L'Îlot z'enfants :

Date : Samedi 11 et dimanche 12 janvier

Lieu : Gymnase

Repas de la troisième jeunesse :

Date : Samedi 18 janvier 2025

Lieu : Gymnase

Inscriptions à partir du 1^{er} décembre 2024

BIENVENUE À PETITE-ÎLE
UNE VILLE POUR TOUS

Vous êtes dans un territoire rural.

Ici nous avons :



Des coqs
qui chantent très tôt.

Des agriculteurs
et éleveurs qui se lèvent
tôt et qui travaillent pour
vous nourrir.

Un clocher
qui sonne régulièrement.



Des animaux et des
exploitations agricoles
à proximité.



Si vous n'acceptez pas la vie à la campagne vous n'êtes pas au bon endroit !

Sinon, ici vous y trouverez un bon accueil et beaucoup de convivialité.



La France en crise(s) Les communes... Heureusement!

Plus que jamais, en cette rentrée 2024 incertaine, les communes et leurs maires sont garants de notre démocratie.

Faisons-leur confiance.

Pour plus d'informations,
l'AMF est là pour vous

#MaCommuneHeureusement



PETITE-ÎLE
UNE VILLE POUR TOUS

AMF

ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE
ET DES PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ